

Bulletin UFC AISNE

<https://aisne.ufcquechoisir.fr/>



N°10 Juin 2022

Edito

Cher(e)s ami(e)s adhérent(e)s,

A l'heure où l'inflation fait son retour, ce sont bien les consommateurs qui vont payer l'addition !

Non seulement nous (les consommateurs) devons faire face à une vague d'arnaques en tous genres, il nous faut en plus affronter cette baisse très sensible de pouvoir d'achat. L'UFC veille et veillera à ce qu'elle soit minimisée. Par exemple, la campagne « choisir son fuel » perdure et permet d'obtenir un meilleur prix. Aussi, sur le site ufcquechoisir.org, une foire aux questions « souscription d'une mutuelle » accompagnée de lettres types vous permettra de bien choisir votre mutuelle santé et bien d'autres sujets.

L'UFC Aisne constate une recrudescence d'arnaques aux comptes bancaires. Nous tenons à vous sensibiliser sur un point:

« Ne jamais donner son numéro de compte bancaire ni son mot de passe par téléphone, de même pour les coordonnées de carte bancaire ! » (voir page 3)

La seule vraie communication fiable avec votre banque est la messagerie de votre compte client. Si vous recevez un mail, en apparence de votre banque, n'utilisez pas le lien vous invitant à cliquer pour accéder directement à votre compte, il pourrait vous mener à un faux site.

L'équipe UFC Aisne est à votre disposition pour tous conseils de prévention. N'hésitez pas à consulter notre site internet (aisne.ufcquechoisir.fr) vous y trouverez une multitude d'informations bien utiles.

Jean-Luc Quennelle

Vice-président de l'UFC Aisne

Sommaire

Page 1

- Edito

Page 2

- Elles nous ont quittés
- Assemblée générale
- Nos adhérent(e)s ont la parole

Page 3

- Les arnaques & Conseils

Page 4

- Pensée
- Conseil
- Jeux
- Où nous rencontrer

Rédacteur : P. Langlois

Elles nous ont quittés

Colette CLAUET et Michèle LEUTHREAU s'en sont allées en ce début d'année. Une pensée chaleureuse pour les familles. Elles étaient bénévoles depuis le redémarrage de l'association UFC de l'Aisne. Nous avons apprécié leur engagement et leur gentillesse.

Assemblée Générale

Notre AG s'est tenue le 14/4/2022 à huis clos, réunissant les bénévoles (dont les administrateurs) munis d'un masque et respectueux des gestes barrières.

Outre la possibilité de donner un pouvoir, les adhérent(e)s pouvaient participer aux échanges le 14/04/22 à partir de 10h, par VISIO pour celles et ceux disposant de moyens informatiques (le lien était donné dans la convocation).

Ordre du Jour de l'Assemblée générale :

- ♦ Approbation du Compte-rendu de l'AG du 29 juin 2021
- ♦ Rapport moral d'activité 2021 et vote
- ♦ Rapport moral financier 2021 et vote
- ♦ Élection des administrateurs (dont renouvellement du tiers sortant)

Après les votes :

- ♦ le compte-rendu de l'AG du 29/06/2021 a été adopté à l'unanimité
- ♦ le rapport financier 2021 a été adopté à l'unanimité
- ♦ le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité
- ♦ le conseil d'administration se compose, par ordre alphabétique, de A. Cottret, J.P. Farges, R. Gillot, B. Krouchi, J. Lesage, D. Lorenzon et J.L. Quennelle.
- ♦ La séance a été levée à 12h30

Nos adhérentes et adhérents ont la parole

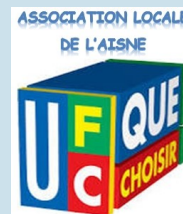
Cet espace vous est réservé, écrivez nous pour partager, témoigner une expérience :

- heureuse ou non de consommation
- de contact avec nos conseillers litiges
- etc

Nous choisirons deux ou trois courriers que nous publierons. Précisez si vous souhaitez ou non que votre nom apparaisse.

Vos témoignages sont à envoyer à l'adresse suivante :

planglois@aisne.ufcquechoisir.fr



Association Locale de l'Aisne



Arnaques & Conseils

Les banques ne vous demanderont jamais par téléphone, mail ou sms :

1. Vos données personnelles
2. Le numéro, la date d'expiration et le code de sécurité de votre CB
3. Votre identifiant et mot de passe de votre espace bancaire sur internet
4. De faire une transaction ou une annulation de transaction

Et si malgré cela vous êtes victime d'une arnaque :

- ♦ Prévenez votre organisme bancaire par téléphone **et** lettre recommandée avec AR (Accusé de Réception).
- ♦ Déposez une plainte (pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Vous pouvez également consulter le site gouvernemental sur la cybermalveillance [ici](#)

Le montant moyen des arnaques à la CB est de 2 643 €.



Attention à l'arnaque de carte vitale, l'Assurance Maladie ne vous demandera jamais de transmettre par quelque moyen que ce soit :

- ♦ vos coordonnées bancaires
- ♦ vos informations personnelles.

Concernant votre carte vitale :

- ♦ Elle est gratuite
- ♦ Son renouvellement se fait sur votre compte Améli
- ♦ Perte, vol mauvais fonctionnement, faites une déclaration sur votre compte Améli

Plus de renseignement [Améli.fr](https://Ameli.fr) (lien pour le département de l'Aisne)

Des règles plus claires contre les faux rabais :

Désormais, lorsqu'un professionnel pratique une réduction sur le prix d'un produit, il doit afficher le prix le plus bas pratiqué au cours des 30 jours précédents cette offre. Cette nouvelle règle, qui s'applique dans toute l'Union européenne, sur les ventes en ligne comme hors ligne, vient clarifier pour les commerçants les règles à appliquer aux annonces de réduction de prix, et permet de renforcer la protection des consommateurs contre les faux rabais.



Vente à distance : tout savoir sur le délai de rétractation !

Lorsque vous achetez par internet, par téléphone, ou à distance, vous avez le droit de changer d'avis pendant 14 jours, c'est le droit de rétractation.

À partir du 28 mai 2022, afin d'améliorer la protection des consommateurs en leur permettant d'avoir accès à des informations plus nombreuses et plus fiables dans le cadre de leurs achats en ligne, les sites d'e-commerce seront soumis à de nouvelles obligations. L'une d'entre elle concernera le formulaire de rétractation que le vendeur doit obligatoirement fournir aux consommateurs (et dont le modèle est strictement défini). À partir du 28 mai, il devra notamment comprendre l'adresse électronique du fournisseur, ce qui n'était pas nécessaire auparavant.

À savoir :

- ♦ Notez que pour les achats effectués directement en magasin, le droit de rétractation n'est pas encadré par la loi.
- ♦ Aucun droit de rétractation n'est imposé dans le cas d'un achat effectué dans une foire ou dans un salon.

Pensée

La vie est un mystère qu'il faut vivre, et non un problème à résoudre.
Gandhi (1869—1948)

Eviter le gaspillage alimentaire

Au moment de faire ses courses, adopter les bons réflexes, ils permettent de ne plus gâcher.

- Dresser une liste de courses en prévoyant ses menus de la semaine.
- Ne pas céder inutilement aux promotions de type « 3 achetés le 4e offert ».
- Éviter de manipuler les produits fragiles (fromages, végétaux...).
- Ne pas chercher au fond du rayon le produit ayant la date de consommation la plus longue.

À la maison

- Ne pas confondre date limite de consommation (DLC) et date de durabilité minimale (DDM, ex-DLUO). Après DLC, un produit est périmé et non consommable. Après DDM, le produit n'est pas périmé : il est sans danger mais peut avoir perdu certaines de ses qualités.
- Cuisiner les produits frais en fin de vie pour repousser leur limite de consommation.
- Ranger son réfrigérateur en respectant la règle « 1^{er} entré, 1^{er} sorti ».

Jeux

Solution du numéro précédent : u**N** deu**X** troi**S** quatre**E** cin**Q** si**X** Sep**T** hui**T**

Énigme : Combien peut-on mettre de gouttes d'eau dans un verre vide de 10cL ?

Où nous rencontrer

Crouy : 31 bis rue du Général Patton 02280 Crouy

Les lundis, mardis et jeudis après-midi de 14h à 18h sur rendez-vous.

téléphone : 09.70.96.64.93 ; Plan d'accès : [cliquer ici](#)

Saint-Quentin : Maison du Droit et de l'égalité au Palais de Fervagues

rue Victor Basch 02100 Saint-Quentin

Les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois entre 9 et 16h sur rendez-vous.

téléphone : 03.23.05.04.84 ; Plan d'accès : [cliquer ici](#)

Château-Thierry : l'Aiguillage, 2 avenue Ernest Couvrecelle

02400 Étampes-sur-Marne

Tous les premiers jeudis de chaque mois sur rendez-vous.

téléphone : 09.70.96.64.93 ; Plan d'accès : [Cliquez ici](#)

paroles



ASSOCIATION LOCALE
DE L' AISNE



Nous contacter

contact@aisne.ufcquechoisir.fr